



LEGT Scheurer-Kestner

1 rue Moschenross
BP 110
68802 - THANN

Immat. : 0680073K

Tél. : 03 89 38 33 50
Fax : 03 89 38 33 55
Mail : Ce.0680073k@ac-strasbourg.fr



VOYAGE SCOLAIRE SKI DU 31 JANVIER au 6 FEVRIER 2021

CONDITIONS GÉNÉRALES DU MARCHÉ

établies en application du Code des Marchés Publics

I - CARACTÉRISTIQUE DU MARCHÉ

Article 1 - Procédure

Procédure adaptée selon les dispositions du Code des Marchés Publics. Personne responsable du Marché : Proviseur du Lycée Scheurer Kestner à Thann.

Article 2 - Objet

Organisation d'un voyage clé en main, départ le dimanche 31 janvier 2021 au matin et retour dans la nuit du vendredi 5 au samedi 6 février 2021 au matin.

Article 3 - Forme et conditions du marché

Ce marché est composé d'un lot unique. Les différents prestataires répondant à l'offre seront mis en concurrence sur la base de leurs réponses au projet annexé à la fin du présent document. Dans son offre, le candidat indiquera le détail précis de sa proposition et joindra un devis détaillé contenant sa proposition.

Chaque prestataire de service devra s'engager à accepter les présentes conditions générales.

II - RÉFÉRENCIEMENT

Article 4 - Date de limite de dépôt des candidatures

Les offres devront être déposées sur la plateforme AJI au plus tard le **dimanche 6 septembre 2020 à 20h00**. Les offres devront obligatoirement comporter la mention « acceptation des conditions générales du marché ».

III - CLAUSES PARTICULIÈRES AU MARCHÉ

Article 5

Chaque prestataire s'engage à disposer de toutes les habilitations légales et réglementaires pour l'exercice des prestations et à respecter toutes les normes en vigueur dans la profession.

Article 6 - Passation des commandes au prestataire choisi

La commande sera passée au moyen d'un bon de commande qui comporte la signature du gestionnaire. Les prix y figurant feront référence à l'offre.

Article 7 - Détermination des prix

Les prix seront exprimés détaillés, par catégorie, les options apparaissant clairement en tant que telles.

Article 8 - Paiement

8.1 Le paiement s'effectuera suivant les règles de la comptabilité publique. Le règlement devra être effectué dans le délai global prévu par la réglementation en vigueur par mandat administratif. Le 1^{er} et 2^{ème} acompte à hauteur de 70% avant le départ et le solde au retour du voyage.

8.2 La facture, établie en un original et une copie, portera outre les mentions légales les indications suivantes : Les noms et adresse du fournisseur, les coordonnées bancaires pour le virement, le taux et le prix des fournitures livrées

(hors TVA et TTC), le n° du bon de commande adressé par le lycée, le n° de SIRET et le montant de la TVA.

8.3 Le comptable chargé du paiement est l'agent comptable du Lycée (Lycée du Bâtiment, Rue Gustave Eiffel, 68700 CERNAY).

IV - CRITERES DE CHOIX ENTRE LES PRESTATAIRES

Article 9

Les critères de choix qui serviront à définir «l'offre économiquement la plus avantageuse» sont ceux énoncés ci-dessous :

- prix : 40%
- qualité : 60%. Ce critère sera apprécié par rapport à l'éloignement et ce qui sera fait pour assurer la sécurité des élèves et le bon déroulement du voyage.

V - ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Article 10 - Attribution

A l'issue de cette consultation, le prestataire retenu ainsi que les entreprises candidates non retenues recevront une réponse par écrit (courrier ou mail).

La Personne Responsable du Marché,
M. Christian KAEMMERLEN

Signature du représentant habilité de l'entreprise :

Précédée de la mention manuscrite "Conditions lues et approuvées"

Cachet de l'entreprise :



LEGT Scheurer-Kestner

1 rue Moschenross
BP 110
68802 - THANN

Immat. : 0680073K

Tél. : 03 89 38 33 50

Fax : 03 89 38 33 55

Mail : Ce.0680073k@ac-strasbourg.fr

PROJET DE VOYAGE ALPES

-Effectifs : 90 élèves de Terminale et 8 accompagnateurs devant apparaître comme payants.

-Transports : car

-Descriptif pédagogique :

Prestations à inclure :

- la prise en charge en autocar du groupe à l'établissement scolaire
 - le logement en chambres multiples pour les élèves et doubles pour les professeurs accompagnateurs,
 - la pension complète du dimanche soir au vendredi soir (attention aux quantités : élèves 17-18 ans),
 - les forfaits des remontées mécaniques,
 - la navette entre l'hébergement et les pistes
 - les locations de matériel (chaussures, ski, bâtons, casques)
 - la mise à disposition de 5 moniteurs ESF présents de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h chacun pendant les 5 jours
- l'assurance annulation** (individuelle et collective) **et rapatriement même suite à une décision des autorités administratives.**

- Localisation :

- Sur domaine skiable **en France**, adapté aux débutants et très bons skieurs et **à moins de 7h de trajet** du lycée
- hébergement isolé (pas dans un centre-ville)

